

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20230330-2023_03_31-DE DU PILAT RHODANIEN

Accusé certifié exécutoire

9 rue des Prairies - 42 410 PÉLUSSIN

Réception par le préfet : 07/04/2023

Affichage : 07/04/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU 30 MARS 2023

Délibération n°2023-03-31

L'an deux mille vingt-trois et le 30 mars, à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la communauté de communes à Pélussin, sous la présidence de M. Serge RAULT, Président.

■ Nombre de membres en exercice	:	35
■ Quorum	:	18
■ Nombre de membres présents	:	25
■ Nombre de votants	:	32
■ Date de la convocation	:	22 mars 2023

Objet : Cuisine centrale - Avenant au marché de construction de la cuisine centrale - Entreprise FROID ÉQUIPEMENT SERVICE - Lot 9 Équipements cuisine

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

BESSEY :	M. Charles ZILLIOX -
LA CHAPELLE-VILLARS :	M. Jacques BERLIOZ -
CHAVANAY :	Mme Nathalie BÉAL, M. Yannick JARDIN, M. Jean-Baptiste PERRET, Mme Brigitte BARBIER (Pouvoir de M. Patrick MÉTRAL) -
CHUYER :	Mme Béatrice RICHARD (Pouvoir de Mme Gisèle BONNAY) -
LUPÉ :	M. Farid CHERIET -
MACLAS :	M. Hervé BLANC (Pouvoir de M. Laurent CHAIZE), Mme Marcelle CHARBONNIER -
MALLEVAL :	Christelle MARCHAL (Pouvoir de M. Thomas PUTMAN) -
PÉLUSSIN :	M. Michel DEVRIEUX (Pouvoir de Mme Martine JAROUSSE), Mme Franceline COMAS, Mme Agnès VORON, M. Stéphane TARIN -
ROISEY :	M. Philippe ARIÈS, M. Éric FAUSSURIER -
SAINT-APPOLINARD :	M. Jacques GERY (Pouvoir de Mme Annick FLACHER) -
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE :	M. Jean-Louis POLETTI -
SAINT-PIERRE-DE-BOEUF :	M. Serge RAULT, M. Christian CHAMPELEY, Mme Véronique MOUSSY -
VÉRANNE :	M. Michel BOREL, Mme Martine MAZOYER -
VÉRIN :	Mme Valérie PEYSSELON (Pouvoir de M. Cyrille GOEHRY).

DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

CHAVANAY :	M. Patrick MÉTRAL, (Pouvoir à Mme Brigitte BARBIER) -
CHUYER :	Mme Gisèle BONNAY (Pouvoir à Mme Béatrice RICHARD) -
MACLAS :	M. Laurent CHAIZE (Pouvoir à M. Hervé BLANC) -
MALLEVAL :	M. Thomas PUTMAN (Pouvoir à Mme Christelle MARCHAL) -
SAINT-APPOLINARD :	Mme Annick FLACHER (Pouvoir à M. Jacques GERY) -
PÉLUSSIN :	Mme Martine JAROUSSE (Pouvoir à M. Michel DEVRIEUX) -
VÉRIN :	M. Cyrille GOEHRY (Pouvoir à Mme Valérie PEYSSELON).

DÉLÉGUÉS ABSENTS :

PÉLUSSIN :	Mme Corine ALLIOD-KOERTGE, M. Jean-François CHANAL -
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE :	Mme Sylvie GUISSSET.

M. le Président explique que le batteur mélangeur prévu au marché est d'une capacité de 40L avec possibilité de réduction à 20L. Depuis la constitution du cahier des charges en 2019, le nombre de repas journaliers fabriqués par la cuisine centrale est passée de 650 repas à 900 repas.

Préparé par le préfet : 07/04/2023
Affichage : 07/04/2023

Afin d'optimiser les manipulations et diminuer les risques au niveau de l'hygiène alimentaire, il convient d'adapter le matériel au besoin actuel et d'acheter un batteur mélangeur supplémentaire d'une plus grosse capacité soit 60L.

Par ailleurs, le cahier des charges prévoyait deux fours de capacité différente (10 niveaux et 6 niveaux) à installer l'un sur l'autre. Après installation de ces deux équipements, il s'avère que la hauteur totale est trop élevée et ne permet pas d'atteindre les clayettes du four supérieur.

Il convient de poser ces deux fours au sol et de rajouter un support pour qu'ils soient tous les deux à une hauteur de 1.64m. Le support du four 6 niveaux sera équipé de glissières qui permettront le rangement de plats.

Montant initial du marché :

- Montant HT : 258 000 €
- Montant TTC : 309 600 €

Avenant 1 : frais de gardiennage du matériel stocké

- Montant HT : + 4 060.00 €
- Montant TTC : + 4 872.00 €

Montant du marché après avenant 1 :

- Montant HT : 262 060.00 €
- Montant TTC : 314 472.00 €

Proposition de l'avenant 2 :

Batteur :

- Montant HT : + 8 111.82 €
- Montant TTC : + 9 734.18 €

Supports fours :

- Montant HT : + 2 566.98 €
- Montant TTC : + 3 080.38 €

Montant total de l'avenant :

- Montant HT : + 10 678.80 €
- Montant TTC : + 12 814.56 €
- % d'écart introduit par l'avenant 2 (sur marché initial avec cumul de l'avenants 1)
: 4.07 %

Nouveau montant du marché :

- Montant HT : 272 738.80 €
- Montant TTC : 327 286.56 €

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver l'avenant au marché et d'autoriser M. le Président à signer les documents afférents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200893-20230330-2023_03_31-DE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2023

Affichage : 07/04/2023

approuve l'avenant au marché,

autorise M. le Président à signer les documents afférents.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président,



Serge RAULT

Secrétaire de séance



Farid CHERIET